

2 pages à suivre ✓

Le programme des futurs patrouilleurs océaniques franchit une nouvelle étape



Souvent, pour doter la Marine nationale de nouveaux navires, le ministère des Armées, via la Direction générale de l'armement [DGA], sélectionne un chantier naval à l'issue d'un appel d'offres. Tel a ainsi été le cas pour les six patrouilleurs outre-mer [POM], dont la production a été confiée à Socarenam en décembre 2019.

Mais s'agissant des dix futurs patrouilleurs océaniques [PO], destinés à remplacer les avisos [ou patrouilleurs de haute mer – PHM] A69, il a été décidé de faire autrement, en se passant d'un appel d'offres qui, selon la législation en vigueur, aurait dû être ouvert à la concurrence européenne. Et cela pour au moins deux raisons.

La première est que ces navires contribueront à la dissuasion, l'une de leurs missions devant être de « blanchir » les approches de l'Île-Longue, où sont basés les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins [SNLE]. La seconde vise à soutenir la construction navale française, surtout dans le contexte économique actuel, « plombé » par la pandémie de covid-19, le programme de ces dix patrouilleurs océaniques devant générer entre 500 et 600 emplois durant la phase de construction.

En octobre 2020, la DGA a donc notifié, à Naval Group, CMN, Socarenam et Piriou, un accord-cadre portant sur l'étude, le développement, la réalisation et le maintien en condition opérationnelle [MCO] de ces futurs patrouilleurs.

Et, un an plus tard, ce programme est entré dans une nouvelle phase, avec l'attribution d'un contrat de « conception préliminaire et détaillée » des Patrouilleurs océaniques à Naval Group, qui s'attend par ailleurs à obtenir un autre marché pour une « prestation de suivi de réalisation des navires ».

« C'est une période de 19 mois qui s'ouvre à partir de maintenant, lors de laquelle Naval Group, qui est l'architecte-intégrateur [...] va faire un design fin. Et sur la base de ce design, ce seront ensuite des chantiers navals [sélectionnés] qui procéderont à la fabrication des dix bateaux. Les deux premières unités seront livrées en 2025 », a précisé Hervé Grandjean, le porte-parole du ministère des Armées, lors du dernier point de presse hebdomadaire.

« Face à l'augmentation du trafic maritime et la prolifération des menaces en mer, Naval Group est fier de contribuer au renouvellement des capacités navales françaises en concevant des navires multi-missions offrant une véritable supériorité opérationnelle à la Marine nationale avec une capacité d'appréciation de situation supérieure aux patrouilleurs actuellement en service », a par ailleurs commenté l'industriel.

Pour le moment, le profil exact de ces futurs patrouilleurs n'est pas connu. On sait seulement qu'ils afficheront un déplacement de 2000 tonnes pour environ 90 mètres de long, qu'ils seront dotés d'un sonar, d'un radar 3D et d'un canon de 40 mm RapidFire 40 CTA [Cased Telescoped Ammunition] et qu'ils devront avoir la capacité de mettre en oeuvre un hélicoptère [et/ou un drone aérien embarqué]. Outre les PHM de la classe d'Estienne d'Orves, ces navires remplaceront aussi les trois patrouilleurs de service public [PSP] du type Flamant [ou classe OPV 54].

Reste que la mise en service des ces futurs Patrouilleurs océaniques est désormais urgente, alors qu'elle aurait dû avoir lieu au début des années 2010, dans le cadre du programme BATSIMAR. En effet, selon de récents rapports parlementaires, les actuels PHM donnent « d'inquiétants signes de vieillissement, ce qui laisse entrevoir une réduction temporaire de capacité plus grave que prévu ».

<http://www.opex360.com/2021/10/15/le-programme-des-futurs-patrouilleurs-oceaniques-franchit-une-nouvelle-etape/>